



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013  
pc-cp/docs 2013/pc-cp(2013)10f

PC-CP (2013) 10

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS**  
**(CDPC)**

**Conseil de coopération pénologique**  
**(PC-CP)**

**3<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail**

**Strasbourg, 19-21 juin 2013**

**RAPPORT SOMMAIRE DE RÉUNION**

**Document élaboré par la Direction générale  
des droits de l'homme et de l'Etat de droit**

-----

## Résumé

### **Le Groupe de travail du PC-CP a :**

- pris acte des décisions adoptées par le CDPC plénier à l'occasion de sa dernière réunion en mai 2013 et plus précisément de celles qui concernent les activités du PC-CP lui-même ;
- pris acte en particulier de son projet de mandat pour 2014-2015 tel qu'il a été approuvé par le CDPC plénier et de la liste qu'il contient au sujet des résultats attendus de ses travaux pour ladite période ;
- révisé le projet de Recommandation sur la surveillance électronique et le commentaire y afférent à la lumière des observations individuelles faites par les délégations à l'occasion de la dernière réunion plénière du CDPC ;
- pris acte de l'exposé fait par le représentant du secrétariat du CPT sur la violence dans les établissements de détention pour mineurs ;
- pris acte du projet de schéma de structure pour l'étude relative à la violence dans les établissements de détention pour mineurs, présenté par le Professeur Ton Liefaard, a tenu une discussion à ce sujet et a adopté des décisions concernant le programme de travail proposé ;
- pris acte de l'exposé fait par le représentant du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme sur la jurisprudence la plus récente de la Cour en ce qui concerne l'emprisonnement ;
- pris acte des informations en retour communiquées par sa présidence en ce qui concerne les activités du PC-GR-DD relatives à un projet de Recommandation sur les délinquants dangereux, a formulé un certain nombre d'observations et a décidé d'envoyer audit comité une compilation des observations individuelles formulées au sujet du projet de texte ;
- tenu une discussion et adopté des décisions concernant la teneur et l'organisation générale de la 18<sup>e</sup> CDAP (27-29 novembre 2013, Bruxelles) ;
- examiné et révisé un projet de questionnaire élaboré par le secrétariat de l'EPAS en vue des préparatifs d'une conférence sur le sport en prison en 2014 ;
- pris acte de l'exposé du secrétariat du Groupe Pompidou sur les peines de substitution pour délinquants toxicomanes et du fait que, dans certains pays, ces dernières ont permis de réduire la population carcérale ;
- étudié la nouvelle tâche qui lui a été confiée par le CDPC plénier, à savoir les mesures quasi obligatoires en tant qu'alternatives à l'emprisonnement et il a tenu une discussion sur les méthodes de travail et le programme de travail relativement à ces mesures ;
- pris acte des informations communiquées par sa vice-présidence relativement à un séminaire organisé par l'Administration pénitentiaire tchèque et concernant, entre autres, les statistiques pénitentiaires ;
- participé à la séance d'ouverture du séminaire de l'ERA sur la détention provisoire ;
- pris acte d'informations concernant les activités et projets actuels de coopération dans le domaine des établissements pénitentiaires et des services de probation.

1. Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 3<sup>e</sup> réunion du 19 au 21 juin 2013 à Strasbourg sous la présidence de M. André Vallotton. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport (Annexe II).

**I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

2. L'ordre du jour est adopté (voir Annexe I).

**II. Rapport sommaire de la dernière réunion plénière du PC-CP [Doc. PC-CP (2013) 4]**

3. Le Groupe de travail du PC-CP examine le rapport sommaire de la dernière réunion plénière du PC-CP et n'a aucune observation à formuler.

**III. Points pour information**

4. M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal et secrétaire du Comité européen pour les problèmes criminels, rend compte des activités et décisions les plus récentes du CDPC plénier et plus précisément de celles qui concernent le domaine de compétence du PC-CP. Il souligne que le travail du PC-CP est vivement apprécié par le CDPC et que de nouvelles tâches lui ont été confiées pour les deux prochaines années. Le surpeuplement carcéral doit continuer à figurer en bonne place dans les priorités et le PC-CP devrait soit maintenir le dialogue lors des conférences de directeurs d'administration pénitentiaire soit s'efforcer de trouver aussi d'autres possibilités pour coopérer avec le pouvoir judiciaire dans la recherche de solutions à ce problème.
5. M. Chiaromonte indique en outre qu'à la suite de la demande de l'équipe SPACE concernant la tenue d'une réunion de tous les correspondants nationaux (il n'y a jamais eu une telle réunion au cours des 30 années de collecte de SPACE) le CDPC a accepté de s'efforcer de trouver des possibilités. M. Chiaromonte a réussi à trouver le financement d'une telle réunion qui se tiendra à l'automne 2013. Il est décidé que M. Mauro Palma, vice-président du PC-CP, assistera à cette réunion au nom du PC-CP et qu'il rendra compte des résultats de celle-ci à l'occasion de la prochaine réunion.
6. Portant ensuite son attention sur le mandat du PC-CP, M. Chiaromonte indique que le CDPC n'est pas satisfait de constater que près de la moitié seulement des délégations nationales ont participé aux trois réunions plénières qui ont eu lieu jusqu'à présent. Après quelques discussions, il est décidé de préciser dans le mandat qu'il y aura au maximum deux réunions plénières en 2014-2015. La proposition devra émaner du PC-CP, et le CDPC devra donner son accord, surtout si des textes juridiques importants sont examinés.
7. Les membres du PC-CP confirment qu'il est important d'organiser des réunions plénières une fois par an car elles représentent une occasion précieuse d'échanger des informations, de travailler ensemble avec tous les Etats membres et de débattre de textes avant qu'ils ne parviennent au CDPC. Il est souligné en même temps que certaines délégations nationales ont du mal à envoyer des experts qui parlent couramment l'anglais ou le français ; certains experts qui participent aux réunions ne sont pas juristes et trouvent le processus rédactionnel assez fastidieux ; en fonction des textes juridiques, il faut parfois des experts du milieu carcéral, d'autres fois des experts des services de probation, de la surveillance électronique ou de la délinquance juvénile, la composition du comité n'est donc pas fixe.
8. Il est suggéré d'organiser une réunion plénière à mi-parcours des travaux concernant un texte important afin que la rédaction technique définitive continue d'incomber au Groupe de travail du PC-CP mais qu'au préalable tous les Etats membres aient pu exprimer leur point de vue au sujet du projet de texte. Il est décidé qu'à sa prochaine réunion, en septembre 2013, le Groupe de travail du PC-CP discutera de la question de savoir si une réunion plénière doit avoir lieu en 2014 afin que le CDPC plénier puisse prendre en décembre 2013 une décision à ce sujet.
9. M. Chiaromonte donne ensuite des informations concernant l'avancement de la rédaction, au sein du comité PC-GR-DD, d'une recommandation sur les délinquants dangereux. Plusieurs membres du PC-CP demandent pourquoi il faut achever dans le délai d'un an les travaux relatifs à une question aussi sensible, tandis que d'autres déclarent qu'ils ont des observations à faire au sujet de certaines dispositions du projet de recommandation. Il est décidé que, compte tenu de l'état avancé des travaux, la présidence du PC-CP élaborera un avis commun de tous les membres du PC-CP qui fera l'objet de discussions lors de la réunion de travail de juillet en prévision de la dernière réunion du PC-GR-DD.

#### **IV. Questionnaire de l'EPAS**

10. Les participants étudient et révisent un projet de questionnaire élaboré par le secrétariat de l'EPAS dans le cadre de la préparation de la Conférence de 2014 sur le sport en prison. Il est décidé d'envoyer la version définitive du questionnaire à tous les membres du Groupe de travail du PC-CP qui la transmettront à leur niveau national et évalueront la qualité des réponses. Ce n'est qu'ensuite que le questionnaire sera envoyé à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

#### **V. Surveillance électronique**

11. Le PC-CP examine les observations formulées à l'occasion de la dernière réunion plénière du CDPC, en mai 2013, et il révisé certaines dispositions du projet de recommandation et du projet de commentaire y afférent afin de mieux préciser les notions et principes qui s'y trouvent. Il décide aussi que l'analyse des réponses au questionnaire élaboré par le CEP sur la situation en ce qui concerne la surveillance électronique dans les Etats membres de l'Union européenne, qui a été envoyé de nouveau aux 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, sera examinée et parachevée lors de la prochaine réunion, en septembre 2013, afin de pouvoir être annexée au projet de recommandation et au projet de commentaire en temps utile avant la session plénière de décembre du CDPC qui approuvera ces textes.

#### **VI. Violence dans les établissements pour mineurs**

12. Le Professeur Liefwaard présente un avant-projet de structure de l'étude et un programme de travail envisageable, qui sont examinés et approuvés par les membres du PC-CP. Il suggère aussi d'envoyer un questionnaire afin de parvenir à une meilleure compréhension du problème tel qu'il se pose dans les différents pays et de réunir les meilleures pratiques pour y faire face. Les ONG seront aussi invitées à répondre au questionnaire dont la version définitive sera rédigée à l'occasion de la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP en septembre.
13. En ce qui concerne la définition des « établissements de détention pour mineurs » il est décidé de la laisser aussi générale que possible bien que l'on s'intéresse essentiellement aux établissements pénitentiaires pour mineurs. Cela est dû au fait que, selon les systèmes juridiques, les délinquants juvéniles peuvent être placés dans différentes catégories d'établissements fermés qui peuvent relever de la responsabilité de différents ministères. Par conséquent, la plupart des constatations et recommandations doivent être applicables à ces établissements. Il est décidé aussi d'inclure dans l'étude le moment où les mineurs qui atteignent l'âge de 18 ans sont transférés dans des établissements pour adultes, car cela peut aussi entraîner un risque accru de violence. En outre, il est jugé nécessaire de trouver un deuxième expert pour faciliter l'analyse de la situation dans les 47 Etats membres. Il est décidé qu'en fonction de l'avancement des travaux d'ici à septembre il pourrait être judicieux d'organiser en 2014 une réunion plénière du PC-CP consacrée à la violence dans les établissements de détention pour mineurs.
14. M. Fabrice Kellens, secrétaire exécutif adjoint du CPT, présente les conclusions d'experts indépendants ainsi que celles du Comité en ce qui concerne la violence dans les établissements de détention pour mineurs : typologie de la violence ; typologie des situations propices à la violence ; comment déceler, prévenir et sanctionner de tels actes.

#### **VII. Mesures quasi obligatoires (MQO) en tant qu'alternatives à l'emprisonnement**

15. M. Robert Teltzrow, du Groupe Pompidou, présente les conclusions concernant le traitement des délinquants toxicomanes. Il fait valoir que près de 18 % des détenus sont en prison pour infractions liées à la drogue et que, dans de nombreux établissements pénitentiaires, plus de la moitié des détenus sont toxicomanes. Il est possible de traiter efficacement les délinquants toxicomanes en dehors des prisons. Si on le faisait, d'une part, cela réduirait la récidive, et d'autre part, cela contribuerait à la lutte contre le surpeuplement carcéral.
16. Le PC-CP examine tous les documents pertinents et parvient à la conclusion que trois principaux groupes de délinquants peuvent faire l'objet de telles mesures : les toxicomanes ; les délinquants violents (violence domestique) et les délinquants sexuels. Le problème c'est qu'en cas d'exécution de telles mesures il s'instaure souvent entre le délinquant, le thérapeute et les autorités une relation tripartite qu'il faut examiner. De telles mesures peuvent débuter pendant un séjour en prison ou à la place ou avant ou après. Certains participants estiment que l'étude ne devrait pas concerner les MQO en prison, mais seulement celles en institution. On estime important aussi de se mettre d'accord sur

les définitions et les limites professionnelles et déontologiques de telles mesures avant de se lancer dans cette tâche.

17. Il est décidé, à partir du rapport rédigé par le secrétariat, de préparer pour la prochaine réunion une structure et un éventuel contenu général de l'étude et d'attendre les observations et les instructions complémentaires du CDPC.

#### **VIII. 18<sup>e</sup> Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (27-29 novembre 2013, Bruxelles)**

18. Le PC-CP discute du titre éventuel et des sessions parallèles de la conférence en tenant dûment compte de la nécessité de maintenir avec les juges et les procureurs le dialogue qui a été instauré à l'occasion de la conférence précédente afin de rechercher des solutions valables à long terme pour lutter contre le surpeuplement carcéral.
19. Il est décidé que le titre de la conférence sera « Le paradigme de l'exécution des sanctions pénales ». Trois sessions parallèles sont décidées, à savoir « Le surpeuplement », « Les peines de courte durée » et « La planification du déroulement des peines ». Il est décidé que la proposition des organisateurs belges concernant la visite de l'un de leurs nouveaux établissements pénitentiaires pourra être adoptée si la visite est organisée le 26 novembre avant le début proprement dit de la conférence car sinon cela diminuerait le temps consacré aux discussions et aux travaux proprement dits de la conférence.
20. Il est décidé d'établir par courrier électronique la liste définitive des intervenants éventuels et de s'accorder, également par courrier électronique, sur le choix des membres du PC-CP qui animeront la conférence ou interviendront à l'occasion de celle-ci. Le secrétariat informe le Groupe de travail qu'une réunion préparatoire aura lieu au début du mois de juillet à Bruxelles avec le Service public fédéral Justice afin de discuter de toute l'organisation.

#### **IX. Mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres dans le domaine pénitentiaire**

21. Le PC-CP écoute avec intérêt l'exposé fait par M. Toomas Sillaste du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme en ce qui concerne la jurisprudence récente de la Cour relative aux établissements pénitentiaires. Les participants s'accordent généralement à reconnaître qu'il y a un ensemble suffisant de textes normatifs et que, pour l'instant, il n'est pas nécessaire d'actualiser ni de modifier ces textes. D'un autre côté, dans les domaines où les règles sont inexistantes ou insuffisantes, comme c'est le cas pour la surveillance électronique, il est nécessaire de rédiger de telles règles au niveau du Conseil de l'Europe.
22. Il est décidé aussi que ce dialogue avec la Cour européenne des droits de l'homme et avec le CPT devrait se poursuivre régulièrement car il est très utile d'être informé de la jurisprudence la plus récente de la Cour et de la mise en œuvre des arrêts pilotes, ainsi que des normes élaborées par le CPT dans différents domaines.

#### **X. Délinquants dangereux**

23. Le Groupe de travail du PC-CP tient un débat sur le projet de texte. Certains membres estiment, surtout après la présentation de la jurisprudence récente de la Cour, qu'il est important de rédiger minutieusement des règles dans le domaine pénitentiaire où, en raison de l'absence d'instruments contraignants, la Cour se réfère de plus en plus souvent aux recommandations du Comité des Ministres et consacre par là même leur importance. En conséquence, ils contestent le délai très court dans lequel ce projet de texte a été élaboré et ils soulignent certains points qui ont encore besoin d'être reformulés. Il est rappelé qu'en 2006 le projet de recommandation sur la détention provisoire avait été envoyé au PC-CP pour être parachevé avant d'être approuvé par le CDPC afin d'assurer sa conformité avec les Règles pénitentiaires européennes.
24. Il est décidé que les membres qui souhaitent formuler des observations concernant le projet de recommandation devront les envoyer pour le 30 juin au plus tard au président du PC-CP. A son tour, celui-ci les rassemblera et les enverra au secrétariat du PC-GR-DD pour la mi-juillet. (Voir aussi p. III.9 ci-dessus).

**XI. Coopération dans le domaine des établissements pénitentiaires et des services de probation**

25. M<sup>me</sup> Tanja Rakusic informe les participants des projets d'assistance technique et de coopération financés par différentes sources, notamment avec l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et l'Ukraine, ainsi que des subventions accordées par la Norvège dans le cadre desquelles des projets concernant les établissements pénitentiaires et les services de probation sont mis en œuvre avec la participation du Conseil de l'Europe en Bulgarie, en Lettonie, en République tchèque et en Roumanie. Elle les informe aussi de l'état de mise en œuvre du programme HELP.
26. Les membres du PC-CP estiment que les projets sont conformes aux priorités du Conseil de l'Europe et qu'ils sont pragmatiques, ciblés et réalistes. Des observations sont formulées quant au fait que, malgré ces projets d'assistance, les choses n'ont pas changé au fil des ans dans certains pays et que la volonté politique des autorités nationales est un élément très important de la réussite de ces programmes.

**XIII. Questions diverses**

27. Le Groupe de travail du PC-CP examine la Recommandation 2018 (2013) de l'Assemblée parlementaire intitulée « La promotion d'alternatives à l'emprisonnement » et il rédige un projet d'avis pour examen et approbation à l'occasion de la prochaine réunion plénière du CDPC en décembre 2013.
28. M. Mauro Palma, vice-président du PC-CP, informe le Groupe de travail de sa récente participation à un séminaire organisé par l'Institut de formation du personnel pénitentiaire de l'Administration pénitentiaire tchèque où il a présenté les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine pénitentiaire, la mise en œuvre des Recommandations et la collecte de données dignes de foi.
29. Rappelant la nécessité de refléter dans ses travaux des questions liées à l'égalité des sexes, le Groupe de travail du PC-CP inclut cet aspect dans son activité relative à la violence dans les établissements de détention pour mineurs ainsi que dans le projet de questionnaire de l'EPAS sur le sport en prison. Il estime aussi que cet aspect devrait se refléter dans le projet de Recommandation sur les délinquants dangereux.
30. Il y a 21 hommes et quatre femmes à la réunion du Groupe de travail du PC-CP.

**XIV. Date de la prochaine réunion**

31. La prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP est prévue du 25 au 27 septembre 2013.

OoO

**ANNEXE I**

**AGENDA / ORDRE DU JOUR**

<b>1) Adoption of the agenda / Adoption de l'ordre du jour</b>	<b>PC-CP (2013) OJ 1</b> <i>Bilingual / Bilingue</i>
<b>2) Information / Informations</b>	
<b>3) Follow-up to the decisions of the last CDPC Plenary / Suites à donner aux décisions prises à la dernière réunion plénière du CDPC</b>	<b>CDPC (2013) 10</b> <i>English / Français</i> <b>PC-CP ToR / Mandat</b> <b>***As adopted by the CDPC /</b> <b>Tel qu'adopté par le CDPC ***</b> <i>English / Français</i>
<b>4) Summary report of the last meeting / Rapport sommaire de la dernière réunion</b>	<b>PC-CP (2013) 4</b> <i>English / Français</i>
<b>5) Dangerous offenders / Délinquants dangereux</b>	<b>Item 5 on the CDPC Agenda</b> <i>Point 5 sur l'ordre du jour du CDPC</i>
<b>6) Electronic monitoring / Surveillance électronique</b>	<b>PC-CP (2013) 1 Rev 2</b> <i>English / Français</i> <b>PC-CP (2013) 2 Rev</b> <i>English / Français</i>
<b>7) 18<sup>th</sup> Conference of Directors of Prison Administration (2013) / 18<sup>e</sup> Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (2013)</b>	
<b>8) Violence in juvenile detention institutions / Violence dans les institutions de détention pour mineurs</b>	<b>PC-CP (2013) 8</b> <i>English only</i> <b>Presentation</b> <b>Mr Ton Liefwaard (Leiden University)</b>
<b>9) Alternative measures to imprisonment / Mesures alternatives à l'emprisonnement</b>	<b>CDPC (2012) 2</b> <i>English / French</i> <b>CDPC (2012) 13 rev</b> <i>English / French</i> <b>Presentation</b> <b>Mr Robert Teltzrow (Pompidou Group)</b> <b>Guidelines</b> <i>English only</i> <b>UNODC Handbook</b> <i>English only</i>

**EMCDDA Publication**  
*English only*

**10) Sport in prisons / Sport dans les prisons**

**Questionnaire**  
*English only*

**11) Implementation of the CM Recommendations – Round table discussion /  
Mise en œuvre des Recommandations du CM – Tour de table**

**Presentation**  
**Mr Tomas Sillaste (ECHR)**

**12) Co-operation activities in the penitentiary field / Activités de coopération  
dans le domaine pénitentiaire**

**13) Any other business / Questions diverses**

**Rec. 2018 (2013)**  
*English / Français*

**14) Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions**

**ANNEXE II**

**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

**MEMBER STATES / ETATS MEMBRES**

**BELGIUM / BELGIQUE**

Dirk JANSSENS  
Regional director of the Dutch-speaking prisons in Belgium, Brussels

**REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Mr Iurii VACARI  
Head of Legal Division, Department of Penitentiary Institutions, Ministry of Justice

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL  
DU CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE  
(PC-CP)**

Alina BARBU  
Chief of service, Public law division, Directorate of Drafting legislation, Ministry of Justice, Bucharest, Romania

Harald FØSKER  
Director of International Cooperation, Norwegian Correctional Services, Oslo, Norway

Antanas JATKEVIČIUS  
Head of Criminal and Administrative Law Unit, Legal Department, Office of the Parliament, Vilnius, Lithuania  
Research fellow, Lithuanian Institute of Law, Vilnius, Lithuania

Joerg JESSE  
Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice,  
Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Irene KOECK  
**\*\*\*Apologised/Excusé\*\*\***  
Director/Senior Public Prosecutor, Federal Ministry of Justice, Vienna, Austria

Peter LINDSTRÖM  
Associate Professor, Stockholm County Police, Stockholm, Sweden

Mauro PALMA  
**VICE-CHAIR OF THE PC-CP / VICE-PRÉSIDENT DU PC-CP**  
Director, Istituto della Enciclopedia Italiana - Professor, Istituto Superiore Studi Penitenziari (ISSP) / Superior  
Institute for Penitentiary Studies, Roma, Italy

Pavel STERN  
Director, Czech Probation and Mediation Service, Ministry of Justice, Headquarters of Probation and Mediation  
Service (Probacni a mediacni sluzba), Prague, Czech Republic

André VALLOTTON  
**CHAIR OF THE PC-CP / PRÉSIDENT DU PC-CP**  
Consultant, Cheseaux-sur-Lausanne, Suisse

**SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES**

Dominik LEHNER (Dr.)  
Head of Penal Services (Chef d'office d'exécution des peines), Justice and Security Department Basel-City,  
Basel, Switzerland

Ton LIEFAARD

Prof. Dr. T. (Ton) Liefwaard, Professor of Children's Rights (UNICEF Chair), Leiden University, Law School, Leiden, The Netherlands

Robert Michael NELLIS

Emeritus Professor of Criminal and Community Justice, University of Strathclyde, School of Law, Glasgow, United Kingdom

\* \* \* \* \*

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**MEXICO / MEXIQUE**

Alejandro MARTINEZ PERALTA

Chargé d'affaires a. i., Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

Carmen OLAZABAL CARDONA

Attachée, Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

Enrique Javier VAZQUEZ ACEVEDO

Coordinateur du Cabinet d'Asseseurs du Commissionnaire National de la Sécurité Publique du Mexique, México

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES GOUVERNEMENTALES**

**UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (UNODC)**

\*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)**

\*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**INTERNATIONAL CENTRE FOR PRISON STUDIES**

\*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE**

\*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS**

**EUROPEAN ORGANISATION FOR PROBATION / ORGANISATION EUROPÉENNE DE LA PROBATION (CEP)**

Willem VAN DER BRUGGE

Secretary General CEP, the European Organisation for Probation, Utrecht, Netherlands

**PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)**

\*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**POMPIDOU GROUP / GROUPE POMPIDOU**

Robert TELTZROW

Project Manager, Co-operation Group to Combat Drug Abuse and Illicit Trafficking in Drugs

**ENLARGED PARTIAL AGREEMENT ON SPORT (EPAS) / ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)**

Michael TRINKER  
Deputy Executive Secretary, EPAS

**EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)**

Fabrice KELLENS  
Secrétaire Exécutif adjoint - Deputy Executive Secretary, (CPT)

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS (ECHR) / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH)**

Toomas SILLASTE  
Lawyer, Research and Library Division, Registry of the European Court of Human Rights

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY**

\*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I**

**HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME  
DIRECTORATE**

**DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE  
LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

**Criminal Law Division / Division du droit pénal**

Carlo CHIAROMONTE  
**Head of Division / Chef de Division**  
**Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC**

Iliana TANEVA  
**Secretary to the PC-CP / Secrétaire auprès du PC-CP**

Tanja RAKUZIC  
**Head of the Criminal Law Co-operation Unit / Chef de l'Unité de Coopération Droit Pénal**

Christine COLEUR-MOREL  
**Assistant / Assistante**

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Christopher TYCZKA  
Bettina LUDEWIG  
Christine TRAPP